



Grande salle, 20.06.2022 20:00

Présidence	Ismaël Perrin
Membres présents	Cassandra Cherix Stéphane Robert Ismaël Osmani Pascal Trombert
Excusé (e/s)	Virginie Claret Emanuel Rey-Mermet
Invité (e/s) présent (e/s)	Nofival SA
Secrétaire communale	Hülya Neza

—:

## **14.01. ASSEMBLEE PRIMAIRE / COMPTES 2021**

### **Considérants :**

Participation : 30 personnes (y compris le Conseil communal, sont excusés Mme Virginie Claret et M. Emanuel Rey-Mermet)

Le Président souhaite la bienvenue aux citoyens en relevant la présence de M. Gaetan Brigante de Nofival SA (organe de révision). Il ouvre cette assemblée primaire consacrée principalement aux comptes 2021, en donnant lecture de l'ordre du jour qui est accepté tel que proposé. Il propose Madame Gabrielle Rey-Mermet et M. Philippe Chambovey comme scrutateurs, lesquelles acceptent cette tâche.

### **1) Procès-verbaux des dernières assemblées primaires du 13.12.2021 et 11.04.2022**

Les procès-verbaux des dernières assemblées primaires du 13.12.2021 et 11.04.2022 sont acceptés sans remarque par 29 oui et 1 abstention.

### **2) Présentation des comptes 2021 de la Municipalité**

Le Président commente les comptes 2021 selon la présentation figurant en pièce jointe et faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

### **3) Rapport de l'organe de vérification des comptes**

Le Président donne la parole à M. Gaetan Brigante de la Fiduciaire NOFIVAL SA pour la lecture du rapport de vérification des comptes 2021, qui recommande d'approuver les comptes annuels clôturant avec un excédent de recettes de fonctionnement de CHF 1'654'510.59, une perte de l'exercice de CHF 269'088.66 et une fortune au 31.12.2021 de CHF CHF 5'674'930.40.

### **4) Approbation des comptes 2021 de la Municipalité**

Par vote à main levée, l'assemblée primaire accepte à l'unanimité et sans remarque les comptes 2021 de la Municipalité et donne décharge à l'Administration communale, au Conseil communal et à l'organe de vérification des comptes. Le Président remercie les Conseillers communaux et la responsable des finances Madame Christine Perrin pour la bonne gestion des comptes par dicastère.

## 5) Divers

### Questions des citoyens :

**Quelle est la situation des Bains ?** Depuis deux mois une nouvelle direction a été nommée à l'Office des poursuites et a repris tout le dossier en ressortant l'entier des procédures juridiques relatives aux contestations. Dans le courant de l'année 2021, l'office des poursuites a finalisé l'état des dettes des trois sociétés en faillite. A ce stade aucune vente ne peut être faite puisqu'un certain nombre de créanciers ont contesté diverses créances. Afin qu'une vente puisse être réalisée, ces procédures juridiques doivent être terminées. La Commune soutient et suit activement les procédures afin de faire avancer le dossier.

**Combien coûtent les Bains actuellement à la Commune ?** Aucuns frais ne sont engagés à l'heure actuelle. La Commune a décidé de stopper tous les engagements financiers pour l'entretien de ce site de façon à motiver et à accélérer la procédure en cours et à vendre le site.

**Pourquoi avoir choisi ce type de pavé à la place du Village ?** Vu les trois sortes de pavés à disposition et le stock ne permettant pas d'en avoir assez pour faire toute la longueur, nous avons préconisé d'utiliser un seul type de pavé.

**Pourquoi avoir choisi ce type d'architecture à la place du village ?** Un concours a été réalisé avec plusieurs architectes sous l'égide du Canton (Service de la Mobilité). Malheureusement ils ne sont pas tous de Val-d'Illiez et n'ont pas forcément la même vision que les Val-d'Illiens. La place du Village est donc le résultat d'un concours et de discussion avec le Canton.

Pour ses projets futurs, le Conseil cherche des solutions afin que la Commune reste la seule à décider de l'architecture.

**La fontaine posée à la place du Village est trop basse et donne accès aux chiens ?** L'architecture et les hauteurs ont été choisis selon les plans définis et les normes en vigueur.

La séance est levée à 20h45 et le Président remercie les citoyens de leur participation avant de passer à l'Assemblée bourgeoisiale.

### REMARQUES :

Approuvé le :

### AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président :

Ismaël Perrin



Secrétaire communale :

Hülya Neza